Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/10/2026 - 9563 - 2016 B 00719 - 444 546 600 - AMJB

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	S.A.R.L. A M J B — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	322 vente de la Mare Blanche 76570 PAVILLY
SIRET	4 4 4 5 4 6 6 0 0 0 0 0 1 6
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements, Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
Immobilisations corporelles *	028	1 163 514	030 231 673	931 841
Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)	044	1 163 514	048 231 673	931 841
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
STOCKS — Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064	45 663	066	45 663
Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	14 708	070 11 134	3 574
Créances (2) — Autres * (3)	072	20 597	074	20 597
Charges constatées d'avance *	092		094	
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	3 715	086	3 715
Total II	096	84 683	098 11 134	73 549
Total général (I + II)	110	1 248 197	112 242 807	1 005 390

PASSIF		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	318 000
Ecarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées *	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
Report à nouveau	134	215 438
Résultat de l'exercice	136	-78 748
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
Total I	142	454 690
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	395 108
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	30
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	16 561
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 : 169 1 388)	172	1 388
Comptes courants d'associés	173	137 613
Autres dettes	175	
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	550 700
Total général (I + II + III)	180	1 005 390

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :
06 OCT. 2026
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN (76) Seine-Maritime

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	380 136
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	540 108
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Comptes certifiés conformes par Jacques BOURGET

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A M J B — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *						210	
Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
	services *			215		218	50 432
				217			
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA						(I) 232	50 432

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	59 297
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	657)	244	20 588
Rémunérations du personnel*				250	
Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380	10 807)	252	10 807
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	26 103
Dotations aux dépréciations				256	11 134
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation				(II) 264	127 932

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-77 499
Produits financiers (III)	280	2 752	**Charges financières (V)**	294	4 001
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-78 748

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 : 78 748

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	26 103	
Provisions non déductibles*					322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	798	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU-TE *(44. octies A)*	987		342	
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354 : 51 847
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372 : 51 847

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (art. 53 A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A M J B — Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	30 850	422	45 000	424		426	75 850	
	Constructions	430	571 690	432	445 423	434		436	1 017 113	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements aménagements divers	450		452	1 763	454		456	1 763	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	20 866	472	47 922	474		476	68 788	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	623 406	492	540 108	494		496	1 163 514	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	191 457	522	24 454	524		526	215 912
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	32	544		546	32
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	14 112	562	1 617	564		566	15 729
TOTAL		570	205 569	572	26 103	574		576	231 673

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 ; 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Grou

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A M J B

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652	11 134	654		656	11 134
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	11 134	684		686	11 134

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	6 984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	6 984
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	6 984

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'art 154 bis du CGI)	325	3 473	381	3 473
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	5 168
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	5 188
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)			41 040

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A M J B — Néant [X] *

Exercice ouvert le 01/01/2025 et clos le 31/12/2025 — Durée en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /		016	/ /
Date de cessation					/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD 2026

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 444546600

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L. A M J B

ADRESSE (voie) 322 sente de la Mare Blanche

CODE POSTAL 76570 VILLE PAVILLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3180
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	5	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	3180

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MELLE | Nom de famille INDIVISION BOURGET | Prénom(s) Audrey | Nom d'usage | % de détention 49,6541 | Nb de parts ou actions 1 579,00

Naissance : Date 13/03/1990 | N° Département 76 | Commune MONT-SAINT-AIGNAN | Pays France

Adresse : N° 5 | Voie route du Thouvex | Code postal 74160 | Commune PRESILLY | Pays France

Titre (2) MELLE | Nom de famille INDIVISION BOURGET | Prénom(s) MATHILDE | Nom d'usage | % de détention 49,6541 | Nb de parts ou actions 1 579,00

Naissance : Date 07/01/1989 | N° Département 76 | Commune MONT-SAINT-AIGNAN | Pays France

Adresse : N° 16 | Voie Rue du BAILLAGE | Code postal 76000 | Commune ROUEN | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 SIREN 434546600

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L. A M J B

ADRESSE (voie) 322 sente de la Mare Blanche

CODE POSTAL 76570 VILLE PAVILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

SARL AMJB au capital de 318 000 euros

322 sente de la mare blanche 76570 PAVILLY

RCS : 444 546 600 APE 70.2 A

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en date du 14 mai 2026

Le 14 mai 2026, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance. Tous les associés, représentant un total de 3 180 parts composant le capital social, sont présents.

Monsieur Jacques Bourget préside la séance en qualité de gérant associé. Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

-le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

-le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du code du commerce.

-l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé

-le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

-examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

-quitus à la gérance

-affectation du résultat de l'exercice

-conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce

-rémunération de la gérance

-rémunération des comptes associés

-questions diverses

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les résolutions suivantes :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

06 OCT. 2026

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN
76 Seine-Maritime

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion afférente à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à une perte de 78 748 euros de la manière suivante :

-report à nouveau pour -78 748 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions règlementées prend acte de la prise en charge des cotisations sociales obligatoires URSSAF pour la somme de 7 334 € et des cotisations facultatives pour la somme de 3 473 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que la gérance n'est pas rémunérée sur l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de ne pas rémunérer les comptes associés. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au gérant ou à un mandataire porteur des présentes afin d'effectuer les formalités de publicité auprès du Greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SARL AMJB au capital de 318 000 euros

322 sente de la mare blanche 76570 PAVILLY

RCS : 444 546 600 APE 70.2 A

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS AUX VOTES DE L'ASSEMBLEE GENRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 14 mai 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à une perte de 78 748 euros de la manière suivante

-report à nouveau pour -78 748 euros

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-13 du code du commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que la gérance n'est pas rémunérée sur l'exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de ne pas rémunérer les comptes associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au gérant ou à un mandataire porteur des présentes afin d'effectuer les formalités de publicité auprès du Greffe du tribunal de commerce.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

06 OCT. 2026

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN
76-Seine-Maritime